



# Association Sportive Automobile Mauve

43 Ave des Coutures - 87000 LIMOGES - ☎ 05 55 77 59 14

## 28ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LA HAUTE VIENNE

13 et 14 juin 2009

Règlement particulier

### SOMMAIRE

ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 2p ASSURANCES

ARTICLE 3p CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 4p VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 5p PUBLICITES

ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 7p DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 8p PENALITES

ARTICLE 9p CLASSEMENTS

ARTICLE 10p PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAUVE organise les 13 et 14 juin 2009 avec le concours de l'Association « Pied Planch' » et de la Commune de Les Cars, une épreuve de course de côte régionale dénommée :

### 28 ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LA HAUTE VIENNE

Cette épreuve compte pour le Championnat du Comité Régional Limousin et la Coupe de France des Courses de Côte.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **007** en date du **13/03/09** et enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation **R198** en date du **10 avril 2009**



Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès :

le 14/06/2009 de 19h00 à 20h00, salle des fêtes de la Mairie de Les Cars.

➤ Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 13/06/2009 à 16h00, à la Mairie de Les Cars

Réunion 2 : le 14/06/2009 à 10h00, à la Mairie de Les Cars

Réunion 3 : le 14/06/2009 à 18h00, à la Mairie de Les Cars et à la discrétion du Président du Collège

### **Article 1.3p – Vérifications :**

➤ Les vérifications administratives auront lieu à la Mairie de Les Cars

le 13/06/2009 de 14h00 à 18h00 et le 14/06/2009 de 8h00 à 10h00

➤ Les vérifications techniques auront lieu place de la Mairie de Les Cars

le 13/06/2009 de 14h15 à 18h15 et le 14/06/2009 de 8h15 à 10h15

➤ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage :

GARNAUD – Les Cars – taux horaire de la main d'œuvre : 45.00 € T.T.C.

Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire, leur licence, la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit le 14/06/2009 à 10h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 14/06/2009 à 10h00.

### **ARTICLE 2p – ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côtes et slaloms

### **ARTICLE 3p – CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **Article 3.1p – Engagements :**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Melle Marjorie LOPEZ, 8 allée du Hameau –87100 LIMOGES**

**Tél: 05 55 50 51 28 ou 06.84.37.64.26 Fax : 05.55.37.80.51** jusqu'au 09/06/2009 à minuit

Les frais de participation sont fixés à : 140.00 €

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Frais de participation sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 280.00 €

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4p – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **Article 4.1p – Voitures admises :**

Le nombre de voitures admises est fixé à : 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

(Voir tableau épreuves)

**Article 4.2p – Carburant – Pneumatiques – Equipements :**

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

**Article 4.2.7.** Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux

**Article 4.3p – Numéros de course :**

Voir réglementation standard des Courses de Côtes et Slaloms

**Article 4.4p – Mesures et dispositifs de sécurité :**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

**ARTICLE 5p – PUBLICITE**

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slalom

La publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif

La publicité optionnelle sera communiquée par additif

**ARTICLE 6p – SITES ET INFRASTRUCTURES**

**Article 6.1p – Parcours :**

La Course de Côte de la Haute Vienne a le parcours suivant :

Départ sur la D214 au panneau de sortie de Les Cars – Arrivée sur la D214 après le lieu dit Saumur

La course se déroulera en TROIS montées .

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D214 au panneau de sortie « LES CARS »

Arrivée : sur la D214 après le lieu-dit Saumur

Pente moyenne : 6% - Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : sous escorte par la route empruntée par la course

Parc départ : lieu : devant le terrain de sports de Les Cars

Parc arrivée : entre la ligne d'arrivée et l'intersection de la route de Bussière-Galant

**Article 6.2p – Route de course :**

D214 au panneau de sortie de Les Cars

**Article 6.3p – File de départ :**

File de départ : lieu : D214 avant le panneau de sortie de Les Cars

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard, 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

**Article 6.4 p – SIGNALISATION :**

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slalom.

### **Article 6.5p - Parc concurrents :**

Le parc concurrent sera situé à : Les Cars, terrain de sports

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14H00 le 13/06/2009

Les remorques devront être garées à : Les Cars, terrain de sports ou parking route de Châlus

### **Article 6.6p - Parc fermé final :**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé : place de la Mairie de Les Cars.

### **Article 6.7p - Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

-pendant les vérifications, au parc des vérifications : devant la Mairie de Les Cars

-pendant les essais et la course au parc départ : devant le terrain de sport de Les Cars

-pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, Place de la Mairie de Les Cars

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **Article 6.8p - Permanence :**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : Mairie de Les Cars le 13/06/2009 de 14h00 à 19h00 et le 14/06/2009 de 8h00 à 18h00

Téléphone permanence : 05.55.36.90.22.

Centre de secours le plus proche :Pompiers de Châlus Tél : **18** SAMU Limoges : Tél :**15**

## **ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE :**

### **Article 7.2p - Conférence aux pilotes (briefing) :**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc de départ au terrain de sports de Les Cars le 14/06/2009 à 13h15.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **Article 7.3p - Course :**

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Les départs seront donnés aux feux tricolores.

### **Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques :**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

## **ARTICLE.8P - PENALITES :**

Voir règlement standard des Course de côte et Slaloms.

## **ARTICLE 9p - CLASSEMENTS:**

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms

Les classements provisoires seront affichés à 18h15 à la Mairie de Les Cars et seront établis de la façon suivante :

- un classement général
- un classement général féminin
- un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard
- un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard

## **ARTICLE 10p - PRIX :**

**Article 10.1p - Trophées** : pas de trophées

### **Article 10.2p – Prix**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

1er Scratch	<b>230 €</b>
2ème Scratch	<b>160 €</b>
3ème Scratch	<b>120 €</b>
4ème Scratch	<b>70 €</b>
5ème Scratch	<b>40 €</b>
1ère Dame	<b>70 €</b>
Si 3 partantes ou plus	

1er Groupe	<b>140 €</b> si 5 partants ou plus <b>70 €</b> si moins de 5 partants
2ème Groupe	<b>60 €</b> si plus de 5 partants
3ème Groupe	<b>35 €</b> si plus de 7 partants
1er Classe	Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus 50% de l'engagement payé si si moins de 5 partants
2ème Classe	<b>60 €</b> si plus de 5 partants
3ème Classe	<b>35 €</b> si plus de 7 partants

**Article 10.3p-Coupes** : il sera attribué 38 coupes de la façon suivante :

5 pour les 5 premiers scratch – 1 pour le premier de chaque groupe

-1 pour le premier de chaque classe- 1 coupe des dames.

### **Article 10.5p-Remise des prix et coupes :**

Remise des prix le 14/06/2009 à 19h00 à la Salle des Fêtes de Les Cars.

Seuls les prix et coupes scratch sont cumulables. Les Prix et coupes groupes et classes ne sont pas cumulables.

### **Article 10.6p-Remise des chèques et palmarès :**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès :

le 14/06/2009 de 19h00 à 20h00, à la Salle des Fêtes de Les Cars.

	Groupe	Classe	Cylindrées	Championnat de France	Coupe de France Coefficient 3 (NPEA & Nat)	Régionales	Slaloms	
			Autres Groupes (H, S ...)		OUI	NON	NON	
<b>LOISIR</b>								
	Loisir	L 1	de 0 à 1400		NON	NON	OUI	
		L2	de de 1400 à 2000		NON	NON	OUI	
<b>F2000 - FC - FS</b>								
F2000 / FC / FS : Groupes confondus / classes séparées FC / FS : Groupes & classes confondus	F2000	F2000 1	de 0 à 1400		OUI	OUI	OUI	
		F2000 2	+ 1400 à 1600		OUI	OUI	OUI	
		F2000 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	
	FC	FC 1	de 0 à 1300		OUI	OUI	OUI + FS1	
		FC 2	+ 1300 à 1600		OUI	OUI	OUI + FS2	
		FC 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI + FS3	
		FC 4	+ 2000		OUI	OUI	NON	
<b>N / FN</b>								
	N/FN	N/FN 1	de 0 à 1400		OUI	OUI	OUI	
		N/FN 2	+ 1400 à 1600		OUI	OUI	OUI	
		N/FN 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	
		N/FN 4	+ 2000		OUI + SP	OUI	OUI	
<b>A / FA</b>								
	A/FA	A/FA 1	de 0 à 1400		OUI	OUI	OUI	
		A/FA 2	+ 1400 à 1600		OUI	OUI	OUI	
		A/FA 3	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	
		A/FA 4	+ 2000		OUI + ST + Silhouettes + WRC	OUI	OUI	
<b>GT DE SERIE</b>								
		GT 1	de 0 à 2000		OUI	OUI	OUI	
		GT 2	+ 2000		OUI	OUI	OUI	
<b>GT SPECIAL</b>								
		GT Spécial			OUI	NON	NON	
<b>CM - C3 - CN</b>								
Groupes confondus C3/CN : Classes confondues	CM * <sup>1</sup>	CM	CM1 + CM2 de 0 à 1003		OUI	OUI	OUI	
	C3	C3 1	de 0 à 1600		OUI	OUI	OUI	
		C3 2	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	
		C3 3	+ 2000 à 3000		OUI	NON	NON	
	CN	CN 1	de 0 à 1600		OUI	OUI	OUI	
		CN 2	+ 1600 à 2000		OUI	OUI	OUI	
		CN 3	+ 2000 à 3000		OUI	NON	NON	
<b>D / E</b>								
	D/E	D/E 1	de 0 à 1300 + Campus		OUI	OUI	OUI	
		D/E 2	+ 1300 à 1600		OUI	OUI - 1605	OUI - 1605	
		D/E 3	FF - FR - F3B		OUI (hors F3B)	OUI	OUI	OUI
		D/E 4	+ 1600 à 2000		OUI	NON	NON	
		D/E 5	F3 - F3A		OUI (F3A & F3B)	OUI	NON	NON
		D/E 6	F3000		OUI* <sup>2</sup>	NON	NON	

\* <sup>1</sup> CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2.  
CM 2 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.

\* <sup>2</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les Formules 3000 ne seront admises que dans les épreuves nationales ayant fait l'objet d'une inspection de la FFSA et mises en conformité avec le standard de sécurité des épreuves du Championnat de France.

PLAN  
COURSE DE COTE DE LA HAUTE-VIENNE

PUBLIC : ENTREE GRATUITE





